



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÈDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.



Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2025, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2024 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2025.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M57, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2024 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Pôle Culinaire » :

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement 2024	- 906 755,34
Solde Restes à réaliser au 31/12/2024	+ 293 922,68
<u>Besoin de financement section d'investissement</u>	- 612 832,66

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2024	+ 281 979,75
→ Report en fonctionnement (R002)	0,00
→ Affectation au R1068 - recette investissement	281 979,75

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n°107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2024 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2025 pour couvrir des besoins de financement ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Pôle Culinaire »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2024 sur le budget primitif 2025 tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié en ligne le 07/04/2025

ID : 040-24400865-20250327-20250327D02B3-DE



**RESTES A REALISER 2024****BUDGET POLE CULINAIRE**

DEPENSES				
Opération		PAS D OPERATION		
	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
	13911 SUB. TRANSF CPTÉ RES. ETAT, ETAB. NAT.	25 000,00	0,00	0,00
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	132 000,00	117 158,14	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	450 000,00	208 800,00	0,00
	2811 TERRAINS DE GISEMENT	2 000,00	0,00	0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	609 000,00	325 958,14	0,00
Opération		1200 CONSTRUCTION NOUVEAU POLE		
	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
	21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	36 000,00	16 155,64	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	5 477 145,85	4 927 846,37	97 319,48
	238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	0,00	465 314,22	0,00
Total 1200	Total Opération CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	5 513 145,85	5 409 316,23	97 319,48
Opération		976 POLE CULINAIRE		
	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	66 280,00	5 440,00	34 860,00
	21533 RESEAUX CABLES	7 000,00	0,00	0,00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	67 458,72	67 458,72	0,00
	21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	2 000,00	0,00	0,00
	21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	9 000,00	11 054,64	0,00
	2188 AUTRES	107 000,00	4 105,00	9 897,84
Total 976	Total Opération POLE CULINAIRE	258 738,72	88 058,36	44 757,84
TOTAL DEPENSES		6 380 884,57	5 823 332,73	142 077,32



RECETTES

Opération		PAS D OPERATION		
Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT F	1 200 965,98	1 200 965,98	0,00	0,00
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	117 223,76	0,00	0,00	0,00
10222 F.C.T.V.A.	1 202 694,83	4 854,39	0,00	0,00
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	450 000,00	208 800,00	0,00	0,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	230 000,00	0,00	0,00	0,00
Total	Total Opération	3 200 884,57	1 414 620,37	0,00
	PAS D OPERATION			

Opération		1200 CONSTRUCTION NOUVEAU POLE		
Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	
10222 F.C.T.V.A.	0,00	541 176,04	0,00	0,00
1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	480 000,00	144 000,00	336 000,00	336 000,00
1313 SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	200 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
13151 SUBVENTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00
Total	Total Opération	3 180 000,00	785 176,04	436 000,00
1200	CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE			

TOTAL RECETTES		6 380 884,57	2 199 796,41	436 000,00
-----------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2025

Le vice Président

Jean Claude Daulous



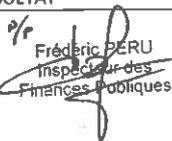


RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2024

POLE CULINAIRE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	6 330 884,57	6 924 234,86	13 255 119,43
Recettes	4 812 177,39	6 832 057,78	11 644 235,17
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	6 330 884,57	6 924 234,86	13 255 119,43
Dépenses	5 718 932,73	6 550 078,03	12 269 010,76
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024	906 755,34	281 979,75	624 775,59

	Résultat prévisionnel 2024	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2024
INVESTISSEMENT	906 755,34	293 922,68	612 832,66
FONCTIONNEMENT	281 979,75		281 979,75
RESULTAT	624 775,59	293 922,68	330 852,91


 Frédéric PERU
 Inspecteur des
 Finances Publiques

SGC Saint Vincent de Tyrosse
 BP 54
 6 Allée des Magnolias
 40230 ST VINCENT DE TYROSSE



60003 - POLE CULINAIRE - CC MACS

Exercice 2024

I -- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					I
					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
POLE CULINAIRE - CC MACS					
Investissement	1 200 965,98		-2 107 721,32		-906 755,34
Fonctionnement	144 161,61		137 818,14		281 979,75
Sous-Total	1 345 127,59		-1 969 903,18		-624 775,59
TOTAL II	1 345 127,59		-1 969 903,18		-624 775,59
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 345 127,59		-1 969 903,18		-624 775,59

Frédéric FERU
Inspecteur des
Finances Publiques

SGC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allée des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE